



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aux contribuables de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale, Julie Gilbert, de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury, qu'à une session ordinaire tenue le 11 novembre 2025 au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe, il a été soumis et adopté par le conseil le règlement suivant, à savoir :

- ❖ **Un règlement, portant le numéro 25-11-05**
- ❖ **Relatif à la prévention incendie**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie de la réglementation est déposée au bureau de la greffière-trésorière et directrice générale soussignée et peut être prise en communication par les intéressés.

Donné à Latulipe, ce 13^{ième} jour du mois de novembre 2025.

Greffière-trésorière et directrice générale

Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury
4, rue Principale Ouest
Latulipe (Québec) J0Z 2N0
Tel. : 819 747-4281
dg@latulipeetgaboury.ca